

# Les dépendances australes de Madagascar

FRANÇOIS BRISSE, AQEP

20

**L'**archipel des îles Kerguelen, les îles Crozet, les îles St-Paul et Amsterdam ainsi que la Terre Adélie, sur le continent Antarctique constituaient les dépendances australes de Madagascar. Le 6 août 1955, ces territoires furent détachés de Madagascar et commencèrent à émettre leurs propres timbres sous le nom de Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).



TERRE ADELIE  
DUMONT D'URVILLE  
1840

Figure 1 - Timbre de Madagascar surchargé «TERRE ADÉLIE DUMONT D'URVILLE 1840».

Pour publiciser la revendication de la France à une zone du continent Antarctique, le timbre avion de Madagascar représentant une figure allégorique ailée fut surchargé en rouge de «Terre Adélie, Dumont d'Urville, 1840». (fig.1) À l'époque ce timbre n'eut pas beaucoup de succès. Il servit entre autre, à affranchir les lettres transportées par un navire des Expéditions polaires françaises, le Commandant Charcot, qui ayant quitté Le Havre en

novembre 1948 arriva le 15 février 1949 en vue de Terre Adélie. Comme le débarquement sur le continent était impossible, il dû repartir en France. À l'automne suivant le navire quitte à nouveau le Havre. Il atteint sans trop de problèmes le continent Antarctique le 20 janvier 1950. Les lettres du premier voyage avaient été réembarquées et ont effectué le deuxième voyage. Elles portent deux dates d'oblitération: le 15 février 1949 et le 20 janvier 1950. Ce timbre servit jusqu'en 1953.

Au tout début, c'est à dire au plus tôt vers 1893, les timbres de France furent en usage à l'île de Kerguelen. En effet l'exploitation des richesses antarctiques avait été confiée en 1893 à Henry-Émile Boissière. Des installations de pêche furent construites et selon les années, il y eut à Kerguelen jusqu'à 200 employés des pêcheries. Les correspondances à la maison-mère au Havre, et les correspondances des



Carte de l'Antarctique et des continents voisins. Les îles et territoires soulignés faisaient partie des dépendances australes de Madagascar.



Figure 2 - Lettre venant des îles Kerguelen affranchie de timbres de France et ayant l'oblitération «RÉSIDENCE DE FRANCE». Le cachet utilisé pour l'oblitération ne porte pas de date

Figure 6 - Le premier timbre des Terres Australes et Antarctiques Françaises fut un timbre de Madagascar surchargé «TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES».



#### TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

marins furent toutes affranchies de timbres-poste de France et reçurent une oblitération particulière dite «Résidence de France» (fig.2)

À partir de 1924, l'année qui vit le rattachement des îles australes à Madagascar, le courrier de ces territoires fut alors affranchi des timbres de Madagascar. Sur la figure 3 est illustrée une lettre affranchie des timbres de Madagascar, oblitéré de l'Archipel de Kerguelen en 1953.

Par contre ce n'est que le 9 octobre 1948 que fut créé un bureau postal à St-Paul et Amsterdam. Il n'entra en fonction que le 31 décembre 1949.

La figure 4 est illustrée d'une lettre où le timbre de Madagascar est oblitéré du 31 décembre 1949. Une autre lettre plus récente est illustrée sur la figure 5. Chose surprenante, il existe dans le commerce des plis portant des dates antérieures.

Les timbres de Madagascar restèrent en usage jusqu'en novembre 1955. Par la suite, des timbres particuliers aux TAAF furent émis et sont désormais en usage. Cependant, le tout premier timbre-poste de ce nouveau territoire, en fut un de Madagascar surchargé en rouge de TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES. Il fut émis le 28 octobre 1955. (figure 6)

Figure 5 - Autre lettre de St-Paul et Amsterdam, datée du 31 décembre 1953



Figure 3 - Lettre affranchie de timbres de Madagascar postée aux îles Kerguelen. L'oblitération porte la mention «ARCHIPEL KERGUELEN, MADAGASCAR» et la date du 24 décembre 1953



Figure 4 - Lettre postée à St-Paul et Amsterdam au cours de la mission 1949-1950. L'oblitération indique «ST-PAUL ET AMSTERDAM, MADAGASCAR, DEPEND. AUSTRALES» et la date du 31 décembre 1949

